

BARÈME DE NOTATION	BONUS 1 ou 2 points attribué(s) par le comité de programmation au regard de la qualité de la présentation
ADMISSIBILITÉ > ou égal à 60 % du barème retenu	
AJOURNEMENT entre 50 et 60 % du barème retenu	
REJET en deçà de 50 % du barème retenu	

	1 POINT	2 POINTS	3 POINTS	4 POINTS
MISE EN RÉSEAU ET PARTENARIATS	un partenariat soit avec les acteurs du territoire soit avec les habitants	deux partenariats soit avec les acteurs du territoire soit avec les habitants	plus de deux partenariats soit avec les acteurs du territoire soit avec les habitants	partenariats et mise en réseau des partenaires, des acteurs locaux et des habitants
IMPACT GÉOGRAPHIQUE	2 communes	une intercommunalité du territoire du GAL	deux intercommunalités du territoire du GAL	le territoire du GAL
LA NATURE DE L'INNOVATION technologique, d'usage ou sociale	le projet comporte une UNIQUE innovation	le projet comporte deux innovations technologiques et/ou d'usage et/ou sociales	le projet comporte plus de deux innovations technologiques et/ou d'usage et/ou sociales	
LES EFFETS DU PROJET	le projet apporte une amélioration (sans bouleversement) pour le fonctionnement de l'entreprise ou pour le territoire, les habitants ou les clients	le projet apporte une amélioration significative pour l'entreprise, le territoire, les habitants ou les clients		le projet engendre une modification majeure pour l'entreprise porteuse du projet ET pour le territoire, les habitants ou les clients
L'EMPLOI coeff 2	le projet permet la création ou le maintien d'au moins 1 emploi de type CDD, apprentissage, temps partiel	le projet permet la création d'un emploi temps plein de type CDI ou CDD de plus de 12 mois	le projet permet la création d'au moins deux emplois temps plein de type CDI ou CDD de plus de 12 mois	
ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHÉ DE TRANSITION DÉCARBONNÉE ET DURABLE domaine de l'énergie, de la mobilité, de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité coeff 2	le projet comporte un élément en faveur de la transition décarbonnée et durable		le projet s'inscrit dans une démarché environnementale globale et formalisée ex RSE...	
En cas de création ou reprise d'entreprise FORMATION ET EXPÉRIENCE DU CHEF D'ENTREPRISE	le dirigeant justifie d'une formation de moins de 5 jours en gérance d'entreprise		le dirigeant justifie d'une formation de 5 jours ou d'une expérience significative en gérance d'entreprise	
En cas de développement d'activité : FORMATION DU CHEF D'ENTREPRISE OU DES SALARIÉS	une partie des salariés OU le chef d'entreprise justifie(nt) d'une formation en lien avec la mise en oeuvre du projet		tout ou partie des salariés ET le chef d'entreprise justifient d'une formation en lien avec la mise en oeuvre du projet	